Le Ministre de l'Education Nationale a demandé à ce que les dispositifs dédoublés en Education Prioritaire ne se fassent plus selon des modalités de co-intervention, mais que les classes de 12 élèves soient désormais dédoublées de manière stricte.

Cette injonction, ignorant toute considération pédagogique, est une remise en cause du travail des équipes et des circonscriptions depuis maintenant deux ans. Pour le SE-Unsa, les choix pédagogiques, différents d'une école à l'autre et impulsés par les circonscriptions, doivent être respectés et ne pas être sacrifiés sur l'autel de la communication Ministérielle.

Je demande

à ce que les acteurs de terrain

soient respectés dans leurs choix pédagogiques.

Nom	Prénom	Commune d'exercice	signature

À renvoyer à : SE-Unsa 34- 474 Allée Henri II de Montmorency - 34000 MONTPELLIER

ou : 34@se-unsa.org